



01/07/2013

Refusons de travailler plus pour pas un rond de plus...



Face à la direction nous sommes convaincus de trois choses :

Non le nouvel accord n'est pas plus favorable que l'accord 35 heures de 1999.

Non, il n'est en aucun cas une garantie pour l'avenir de Renault ou de Sovab.

Oui, il est possible de le contester par notre mobilisation et par l'action juridique.

- Non aux 12 minutes de travail gratuit.
- Non à la suppression des 5 minutes de TPM
- Non au vol de nos ATT.
- Non aux suppressions de postes. (want to be or don't want to be)

Pour toutes ces raisons, et la liste n'est pas exhaustive, l'intersyndicale appelle l'ensemble du personnel à poursuivre le mouvement :

30 minutes minimum de débrayage en début et/ou en fin de poste à partir du 1^{er} juillet jusqu'à la décision de justice.

(Le référé c'est le 5 juillet, et le rendu du jugement sera probablement autour du 20 juillet prochain)